

VENT d'OUEST

Janvier 2020



CTL EMPLOIS Vendredi 17/01/2020 à 10H

La Dircofi Centre Ouest perd 3 emplois, c'est mieux que si c'était pire ...

3 inspecteurs qui ne pourchasseront pas le fraudeur, ni le négligeant, ni le phobique administratif. Ceci étant, rassurons-nous, la lutte contre la fraude fiscale reste bien une priorité des pouvoirs publics, c'est juste qu'il n'y a pas besoin d'être humains pour cette action. Tout comme la guerre propre, la lutte fiscale passe par les intelligences artificielles !!!

Dans ce CTL, la Direction a inclus un point relatif aux modifications d'heures variables pour la seule Cellule d'Appui de Nantes.

Dans notre déclaration liminaire, nous avons rappelé que la révision du règlement des horaires variables était une revendication posée par la CGT depuis novembre 2017. Notre incompréhension de voir exclus d'office les sites abritant des services de Direction a été entendue puisque ces services seront également consultés au printemps.

Après avoir lu notre déclaration liminaire et échangé quelques propos sur celle-ci, la CGT a nous avons quitté la séance considérant n'avoir rien à échanger avec la Direction sur le sujet des suppressions d'emplois.

AUDIENCE Vendredi 17/01/2020 à 14H

Suite à la demande de la CGT, la Direction a reçu l'ensemble des OS en audience. Le syndicat FO, qui n'a pas présenté de liste aux dernières élections, a ainsi pu participer au dialogue social informel au sein de notre Direction. La CGT avait demandé cette audience pour évoquer les inquiétudes des agents de la BEP sur l'avenir de leurs missions.

Pour mémoire, l'inquiétude des agents se focalise sur 2 points immédiats : l'expérimentation n°1 qui consiste à « squeezer » la Bep dans l'étude des 3909 issues de la MRV d'une part, et d'autre part, le changement des règles de gestion qui prévoit désormais que les agents et les contrôleurs, en poste en Dircofi, dont les postes seraient supprimés suite à réorganisation des services, seront obligés de demander leur mutation sur la direction territoriale.

Sur ce dernier point, le Directeur nous a répondu que les services de Bercy ne communiquent pas entre eux (quel dommage!!!) et que si RH « nous offre » les moyens juridiques de pratiquer une saignée

sans précédent dans les effectifs des Dircofi, cela ne signifie nullement que CF-1C ait l'intention d'en profiter. Que croire ?

Sur le premier point, la Direction explique que le taux de pertinence des listes MRV varie de 6 à 20 %. Elle entend nos craintes quant au fait que les résultats de cette expérimentation seront améliorés de fait par la méthode de comptabilisation de CF-1C. C'est pourquoi, elle nous précise qu'elle remonte à CF-1C les vrais chiffres et non ceux issus d'Alpage. Par ailleurs, cette expérimentation, si elle était généralisée, permettrait aux agents de la Bep de se concentrer sur des dossiers à plus fort enjeux et de monter en compétence.

A l'intervention de la CGT relative aux résultats actuels de la BEP (80 dossiers par agent à temps plein, soit plus que dans les autres Bep de France, et une médiane plus élevée que pour les autres sources de programmation de la DCF), la Direction a prétendu ne pas regarder ce qui se fait ailleurs. Nous n'avons pas senti la volonté de baisser l'aspect quantitatif pour remonter le qualitatif.